

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le 10.04.2025

ID : 089-200039642-20250402-15_2025_1-DE

DEPARTEMENT DE L'YONNE	Le mercredi deux avril deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de Flogny la Chapelle, sous la présidence de Monsieur Régis LHOMME.
ARRONDISSEMENT D'AVALLON	<u>Etaient présents</u> : Aisy-Sur-Armançon : M. MURAT Olivier, Ancy-Le-Franc : M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, Ancy-Le-Libre : Mme BURGEVIN Véronique, Argenteuil : M. TRONEL Michel, Argenteuil-Sur-Armançon : M. MUNIER Patrice, Bernouil : M. FOURNILLON Dominique, Cheney : M. CALONNE Marc, Cruzy-Le-Châtel : M. DURAND Thierry, Epineuil : Mme JOUVEY Maryline, Epineuil : Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, Flogny La Chapelle : M. CAILLIET Jean-Bernard, M. DEPUYDT Claude, Mme DRUJON Nathalie, Fulvy : M. HERBERT Robert, Jully : M. FLEURY François, Junay : M. PROT Dominique, Lézennes : M. MENARD José, Mélisey : M. BOUCHARD Michel, Molosmes : M. BUSSY Dominique, Nuits-Sur-Armançon : M. LAVINA Xavier, Pacy-Sur-Armançon : M. GOUX Jean-Luc, Ravières : M. FOREY Vincent, Ravières : M. LETIENNE Bruno, Roffey : M. GAUTHERON Rémi, Sambourg : M. FOREY Bernard, Sennevoy-Le-Bas : M. VARAILLES Dominique, Sennevoy-Le-Haut : M. MARONNAT Jean-Louis, Tanlay : M. DELPRAT Eric, Mme YVOIS Caroline, Thorey : M. NICOLLE Régis, Tissey : M. SABOURIN Sébastien, Tonnerre : M. CLECH Cédric, M. DROUVILLE Michel, M. FICHOT Jean-François, M. LENOIR Pascal, M. LETRILLARD Laurent, Mme PRIEUR Chantal, Mme TOULON Sylviane, Trichey : Mme GRIFFON Delphine, Vézennes : M. PACAULT Philippe, Villiers-Les-Hauts : M. BERCIER Jacques, Vireaux : M. PONSARD José, Viviers : M. PICQ Christian, Yrouerre : M. ZANIN Alain.
COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE	<u>Excusés ayant donné pouvoir</u> : Ancy-Le-Franc : M. ROBETTE Jacques (a donné pouvoir à M. DELAGNEAU Emmanuel), Chassignelles : Mme JERUSALEM Anne (a donné pouvoir à M. MARONNAT Jean Louis), Collan : Mme GIBIER Pierrette (a donné pouvoir à Mme SAVIE EUSTACHE Françoise), Cry-Sur-Armançon : M. DE PINHO José (a donné pouvoir à M. MURAT Olivier), Dannemoine : M. KLOËTZLEN Eric (a donné pouvoir à M. CALONNE Marc), Dyé : M. DURAND Olivier (a donné pouvoir à M. FOURNILLON Dominique), Gigny : M. TOBIET Michel (a donné pouvoir à M. FLEURY François), Lézennes : M. BRUMEAUX Michel (a donné pouvoir à M. MENARD José), Quincerot : M. BETHOUART Serge (a donné pouvoir à M. DICHE Jean-Marc), Rugny : M. NEVEUX Jacky (a donné pouvoir à Mme GRIFFON Delphine), Saint-Martin-Sur-Armançon : M. LEMAIRE Benjamin (a donné pouvoir à M. TRONEL Michel), Serrigny : Mme THOMAS Nadine (a donné pouvoir à M. PROT Dominique), Tonnerre : Mme BAILICHE Bahya (a donné pouvoir à Mme TOULON Sylviane), Mme DUFIT Sophie (a donné pouvoir à M. LENOIR Pascal), ELBACHIR Nicole (a donné pouvoir à M. PONSARD José), M. GERTNER Philippe (a donné pouvoir à M. DROUVILLE Michel), M. MANUEL Lucas (a donné pouvoir à M. DURAND Thierry) Tonnerre : Mme ORGEL Emilie (a donné pouvoir à M. CLECH Cédric) ; Villon : Mme CHAMPAGNE-MANTEAU Nadine (a donné pouvoir à M. SABOURIN Sébastien).
<u>Nombre de conseillers</u> :	<u>Absents excusés</u> : Baon : M. CHARREAU Philippe, Stigny : Mme DOLLIER Anne (a donné pouvoir à M. LHOMME Régis), Tanlay : M. ROY Yohan, Tonnerre : Mme AGUILAR Dominique, Vézennes : M. LHOMME Régis.
- En exercice : 75 - Présents : 45 - Absents : 11 - Pouvoirs : 19 - Votants : 64	<u>Absents non excusés</u> : Arthonnay : M. LEONARD Jean-Claude, Gland : Mme CAMUS-NEYENS Sandrine, Perrigny-Sur-Armançon : Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie, Pimelles : M. RETIF Adrien, Tonnerre : M. HAMAM Nabil, Tronchoy : M. DEZELLUS Emmanuel,
	<u>Secrétaire de séance</u> : M. DELPRAT Eric
	<u>Date de convocation</u> : Vendredi 21 mars 2025
<u>Délibération n° 15-2025</u>	

Objet :

FINANCES

Approbation du Compte
Financier Unique (CFU)

Budget Principal – Exercice
2024

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur José Ponsard, délibérant sur le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2024 dressé par Monsieur Régis LHOMME – Président de la Communauté de Communes «Le Tonnerrois en Bourgogne », après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 205 de la loi de Finances pour 2024 généralisant le Compte Financier Unique au plus tard pour l'exercice 2026,

Vu la délibération n° 63-2024 du 26 septembre 2024 approuvant le passage au Compte

Financier Unique à compter de l'exercice 2025 pour les comptes 2024,

Considérant que le Compte Financier Unique constitue un document unique fusionnant le compte administratif et le compte de gestion, destiné à renforcer la lisibilité et la transparence des comptes tout en simplifiant les procédures administratives entre l'ordonnateur et le comptable public,

Considérant le Compte Financier Unique présenté pour l'exercice 2024,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Après en avoir délibéré, hors la présence de Monsieur le président, le Conseil Communautaire	64	pour
	0	contre
	0	abstention

1) lui donne acte de la présentation du compte financier unique, lequel synthétise les résultats comptables tels qu'arrêtés définitivement :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit (4)	Recettes ou Excédents (4)	Dépenses ou Déficit (4)	Recettes ou Excédents (4)	Dépenses ou Déficit (4)	Recettes ou Excédents (4)
Résultats reportés 2023		2 372 531,51 €		997 049,10 €	- €	3 369 580,61 €
Opérations de l'exercice	8 500 745,05 €	8 456 678,18 €	3 464 374,58 €	1 127 389,52 €	11 965 119,63 €	9 584 067,70 €
TOTAUX	8 500 745,05 €	10 829 209,69 €	3 464 374,58 €	2 124 438,62 €	11 965 119,63 €	12 953 648,31 €
Résultats de clôture 2024		2 328 464,64 €	1 339 935,96 €			988 528,68 €
Restes à Réaliser			535 515,95 €	1 247 945,00 €	535 515,95 €	1 247 945,00 €
TOTAUX CUMULES	8 500 745,05 €	10 829 209,69 €	3 999 890,53 €	3 372 383,62 €	12 500 635,58 €	14 201 593,31 €
RESULTATS DEFINITIFS		2 328 464,64 €	627 506,91 €			1 700 957,73 €

- 2) Approuve le compte financier unique de l'exercice 2024 du budget principal,
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- 4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
 Pour copie conforme.

Le Président de séance,
 M. José PONSARD

Le secrétaire de séance,

M. Eric DELPRAT



Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).